

Mise en ligne : 9 février 2017.  
Dernière modification : 18 décembre 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU MAROC OCCIDENTAL

Ancien domaine immobilier de la Société foncière marocaine  
non repris lors de l'absorption de celle-ci  
par la Banque française du Maroc en 1923

S.A., 6 novembre 1923, p. 99 ans.

Valeurs en vedette  
SOCIÉTÉ FONCIÈRE MAROCAINE  
(*Le Journal des finances*, 5 octobre 1923)  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Societe\\_fonciere\\_marocaine.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Societe_fonciere_marocaine.pdf)

.....  
Le domaine immobilier de la Foncière Marocaine n'entre pas... dans la nouvelle [Banque française du Maroc] : il sera confié à une entreprise spéciale, la Société foncière du Maroc Occidental, au capital de 2 millions, sur lequel la Foncière Marocaine souscrira 1.502.500 francs, soit 15.625 actions de 100 francs qu'elle cédera gratuitement à ses actionnaires actuels à raison de 1 action Foncière du Maroc Occidental contre 1 action Foncière Marocaine.

.....  
Le rapport s'est expliqué de façon assez confuse sur les conditions dans lesquelles est créée Foncière du Maroc Occidental... On lit, d'une part, ... que la [Banque française du Maroc] lui confiera l'exploitation et la réalisation progressive de son actif immobilier moyennant une redevance annuelle et l'engagement d'assurer la vente des terrains dans un délai de dix ans, et qu'elle aurait droit à la plus grande partie des bénéfices à provenir de ces réalisations. Mais on constate dans un passage de la discussion que la Société du Maroc Occidental devient propriétaire de terrains à charge de les payer en dix ans, remboursant ainsi l'avance faite par la [Banque française du Maroc], ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

---

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU MAROC OCCIDENTAL  
S.A. au capital de 2 MF.  
Siège social : Casablanca  
Siège adm. : Paris, 5, r. Boudreau.  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord*, 1924-1925, p. 722)

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ESTIER (Henri), 10, av. de Messine, Paris ;  
DELPECH (Jean), 148, bd Malesherbes, Paris ;

VALAYER (Paul) <sup>1</sup>, 10, quai de Retz, Lyon ;  
CARPENTIER (Eugène) <sup>2</sup>, 21, bd Haussmann, Paris ;  
PETIT (Charles) <sup>3</sup>, 4, r. du Cloître-Notre-Dame, Paris ;  
LAZARD (Alphonse) <sup>4</sup>, 81, r. de la Faisanderie, Paris.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

THOMAIN (Ernest), 26, r. Montessuy, Paris ;  
VILLEPELET (Robert), 10, av. du Maine, Paris.

Capital social. — 2 MF en 20.000 act. de 100 fr.  
Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % aux act. Sur le surplus : 15 % au conseil d'adm. ; 85 % aux act.

---

Banque française du Maroc  
(*La Journée industrielle*, 2 juillet 1926)  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Bq\\_francaise\\_Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Bq_francaise_Maroc.pdf)

.....  
Une assemblée ordinaire tenue ensuite a décidé l'absorption de la Société foncière du Maroc Occidental.

---

---

<sup>1</sup> Paul Valayer (1874-1955) : administrateur de la Banque nationale de crédit (1915-1931) et d'une vingtaine de sociétés dont la Société foncière marocaine :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui\\_etes-vous-1924-Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-Maroc.pdf)

<sup>2</sup> Eugène Carpentier : directeur de la BFCE, ancien administrateur du Crédit franco-marocain du commerce extérieur.

<sup>3</sup> Charles Petit : ancien vice-président du Crédit foncier marocain et président du Crédit franco-marocain du commerce extérieur, puis administrateur de la Banque française du Maroc.

<sup>4</sup> Alphonse Lazard : ancien administrateur du Crédit foncier marocain.